**Critères pour être pris en charge pour la rééducation respiratoire dans un centre spécialisé**

Pour être pris en charge pour la rééducation respiratoire, il faut se trouver dans une des situations suivantes:

* vous êtes atteint de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)
* vous êtes atteint d'asthme bronchique chronique grave
* vous êtes atteint d'une autre affection respiratoire grave telle que bronchectasies, mucoviscidose, …
* vous avez subi de la chirurgie de réduction du volume pulmonaire par suite d'une affection respiratoire obstructive ou une thoracotomie
* vous êtes atteint d'une affection restrictive
* causée par une maladie interstitielle;
* ou secondaire à des infections;
* ou secondaire à une affection neuromusculaire ou à une affection de la paroi thoracique.
* vous avez subi une transplantation pulmonaire
* vous êtes candidat pour une transplantation pulmonaire

Si vous avez subi une transplantation pulmonaire, vous serez toujours pris en charge pour la rééducation respiratoire dans un centre spécialisé. Il ne faut alors pas répondre à des critères supplémentaires.

Cependant, tous les autres patients mentionnés ci-dessus, doivent, au début de la rééducation fonctionnelle, répondre aux critères suivants:

* être dans un état stable, c'est-à-dire en dehors de périodes d'exacerbation ayant nécessité une thérapie médicale intensive adaptée et répondre à un des deux critères suivants:
1. soit un VEMS de < 50 % de la valeur prédite, mesuré en état stable et, si elle fait partie du traitement médical, après bronchodilatation;
2. soit une capacité de diffusion de < 50 % de la valeur prédite.
* répondre à au moins deux des cinq critères suivants:
1. présenter à l'inspiration et/ou à l'expiration une force musculaire respiratoire de moins de 70 % de la valeur moyenne normative;
2. présenter une force du quadriceps de moins de 70 % de la valeur prédite fixée en application de la formule:

FQpréd = 124 - [2,21\*âge] + [1,78\*poids corporel] + 55,9(= \_ uniquement),

où FQpréd = n. Newton-mètres (Nm), âge = n. années, poids corporel = n. kilogrammes

1. à la cycloergométrie, réaliser, en raison de son affection respiratoire chronique, une performance maximale inférieure à 90 watts
2. pour les bénéficiaires au-dessus de 50 ans, réaliser au test de marche de 6 minutes une distance (= 6MWD) inférieure à 70 % de la valeur prédite en application de la formule:

6MWDpréd = 484 + [3,5\*taille] - [4,9\*BMI] - [5,3\*âge] + 52(= \_ uniquement)

où 6MWDpréd = m, taille = cm, et BMI = poids/taille2 = Kg/m2

1. présenter au «Chronic Respiratory Disease Questionnaire» (CRDQ) un score total inférieur à 100 pour l'ensemble des dimensions "dyspnée", "fatigue", "émotions" et "maîtrise", ou un score inférieur à 20 pour la dimension "dyspnée"